

### CORPS DE CADETS 2595 St-Jean

#### DESCRIPTION DE TÂCHE DU COMMANDANT DE SECTION

1. Le commandant de section travaille sous la supervision du commandant-adjoint du peloton.
2. Il remplace le commandant-adjoint du peloton en son absence.
3. Il est le premier responsable de la discipline auprès des cadets.
4. Il est responsable de s'assurer que toutes les informations pertinentes soient communiquées à tous les cadets de sa section par un système de transmission de l'information (ex. en utilisant la chaîne téléphonique). Il doit transmettre le compte rendu des appels téléphoniques au commandant-adjoint du peloton à la fin de la tâche.
5. Il est responsable de contacter personnellement un cadet ayant eu deux absences consécutives ou ayant signifié son intention de quitter l'unité pour recueillir les justifications après du cadet. Toujours tenter de le remotiver.
6. Il est responsable d'assister aux réunions des sous-officiers en tant que porte-parole des cadets de sa section.
7. Il est responsable d'intégrer les nouveaux cadets au sein de sa section. Pour se faire, il doit tenir un registre sur la participation des cadets de sa section (incluant, sans s'y limiter : les absences du cadet, son attitude et son comportement pour les événements tant positifs que négatifs, son implication et sa motivation, etc.).
8. Par son comportement, son attitude et son taux de présence, être en tout temps et toutes circonstances, un exemple irréprochable pour ses cadets.
9. Il est responsable de superviser les cadets dans leurs tâches durant toute la soirée d'entraînement et lors des autres activités de l'unité.
10. Il est responsable de voir à la tenue et à l'apparence exemplaire de sa section, en conformité avec les exigences de l'unité, en collaboration avec le commandant-adjoint du peloton.
11. Il est responsable d'encourager, de féliciter ses cadets pour le bon rendement et de corriger, de soutenir les cadets montrant de la difficulté à atteindre les objectifs.
12. Il est responsable de régler les problèmes disciplinaires en utilisant le code discipline de l'unité en faisant preuve d'une attitude professionnelle et convenable.
13. Il est responsable de vérifier les lieux au début et à la fin de chaque activité pour s'assurer que tout est en ordre et sécuritaire.

## DESCRIPTION DE TÂCHE DU COMMANDANT DE SECTION

---

14. Il s'assure de se rapporter à l'officier de service à la date et l'heure entendues pour agir à titre de sous-officier de service.

15. Il veille à l'application du programme « Relations sociales positives pour la jeunesse (RSPJ) » en rapportant du Conseiller en gestion des conflits à l'unité de cadet (CGCUC), de façon confidentielle, les événements qui sont potentiellement problématiques au Corps de cadets.

16. Il est responsable de ne pas faire l'utilisation d'appareils électroniques (cellulaire, iPod, BlackBerry, etc.) lors de l'instruction et des parades.

17. Il est responsable de maintenir un bon moral au sein du Corps de cadets et d'y favoriser l'esprit d'équipe et l'épanouissement de tous ses individus.

18. Il est responsable d'accomplir toutes autres tâches assignées par un supérieur.

**Date de mise en vigueur**

1<sup>er</sup> septembre 2012

**Date de révision**

17 septembre 2014

J'ai pris connaissance de ma description de tâches et j'ai eu l'occasion de formuler les questions nécessaires à la bonne compréhension de mes tâches et responsabilités.

Nom, Prénom et grade : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom et grade : \_\_\_\_\_

Signature superviseur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_